

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1066 CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 1066

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 septembre 1961

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1961

Date du numéro

30 septembre 1961

TEXTE INTÉGRAL

Un passage de retour à destination de Tananarive (Madagascar) est accordé à Raharijaona (Félicien), fils d'un ex-commis principal de 2e échelon des S.A.F. du Cadre de la République Mal-gache en service détaché au Cercle de Djibouti (groupe III). M. Raharijaona Félicien quittera le Territoire par première occasion maritime ou aérienne, selon les possibilités, à partir du 1er octobre 1961. La dépense est imputable sur le Budget local.